### 13 février 2024

# PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES Mardi 13 février 2024 à 20h00

Convocation: 5 février 2024.

<u>Présents</u>: AUBERT Lolita, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: AUGU Pierre-Jean procuration à LACROIX Eric, LORTHIOS

Claudette procuration à AUBERT Lolita

Absents: BIGOT Benoît

Retard:/

DORLÉANS Thierry a été nommé secrétaire à l'unanimité.

# **ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

# **DECISIONS**

1 – Attribution de l'appel d'offre pour le remplacement d'une conduite AEP route de Pontlevoy

# Information et questions diverses

\*\*\*\*

# <u>1 - Attribution de l'appel d'offre pour le remplacement d'une conduite AEP route</u> de Pontlevoy

Monsieur Le Maire présente au Conseil le rapport d'analyse établit par le maître d'œuvre pour l'appel d'offre « remplacement d'une conduite AEP route de Pontlevoy » La commission eau a étudié le dossier au préalable et valide les conclusions du maître d'œuvre.

Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Aqualia qui est la mieux classée, pour un montant de travaux de  $185\ 171.00\ \in\ HT$  et un délai de réalisation de 8 semaines.

Monsieur Dubreuil dit que l'écart de prix entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> (notation) est quand même important (15 000 de moins pour le second) et espère qu'il n'y aura pas d'avenant. Monsieur Le Maire indique que le maître d'œuvre a déjà travaillé avec les 2 entreprises et que la société Aqualia (1<sup>er</sup>) respecte habituellement ses devis contrairement à l'entreprise Daguet (2<sup>nd</sup>). De plus, l'entreprise Daguet n'a pas totalement respecté le cahier des charges dans sa réponse.

# Délibération n° 2024/12

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour:	11
Nombre de Membres présents :	10	<b>Votes Contre:</b>	1
Nombre de suffrages exprimés :	12	Abstention:	0

Abstentions:/

Contres: DUBREUIL Jean-Paul

Monsieur Le Maire présente au Conseil le rapport d'analyse établit par le maître d'œuvre pour l'appel d'offre « remplacement d'une conduite AEP route de Pontlevoy » La commission eau a étudié le dossier au préalable et valide les conclusions du maître d'œuvre.

Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Aqualia qui est la mieux classée, pour un montant de travaux de 185 171.00 € HT et un délai de réalisation de 8 semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

#### DECIDE

de retenir l'offre de l'entreprise Aqualia, pour un montant de travaux de 185 171.00 € HT.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

\*\*\*\*

Séance levée à 20h15.

Le secrétaire

**Thierry DORLEANS** 

Le Maire Eric LACROIX